

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal.

PRÉSENTS : MM. **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe

Mmes : **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT** Geneviève, **POUPOT** Mary

Secrétaire : **POUPOT** Mary

Absents excusés : **SEMENE** Marie-Ange procuration à **ANDRÉ** Christian

DELSOL Yannick procuration à **PIGASSE** Thomas

Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur Christian **ANDRÉ**, Maire.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2024

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Vote : 14 voix pour

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement précédant le vote du budget de l'exercice 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2024, le montant des crédits ouverts au budget en investissement était de 486 841.49 €.

Les crédits afférents au remboursement de la dette étaient en 2024 de 51 007.44 €.

La limite des crédits que la Mairie pourrait engager en investissement avant le vote du budget 2025 est donc de 108 958.51 € (un quart des crédits d'investissement 2024 hors remboursement de la dette) répartis comme suit :

Article	Libellé	Crédit ouvert en 2024	Montant autorisé avant le vote du budget 2025
192	Moins-value cession d'immo	3993.36 €	998.34 €
212	Autres agencement et aménagement	80 300.00 €	20 075.00 €
2135	Installations générales agencement aménagement constructions	64 000.00 €	16 000.00 €
21538	Autres réseaux	5 000.00 €	1 250.00 €
2157	Matériel et outillage technique	18 000.00 €	4 500.00 €
2182	Matériel de transport	400.00 €	100.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	7 000.00 €	1 750.00 €
2184	Mobilier	1 800.00 €	450.00 €
2313	Immos en cours-constructions	252 740.69 €	63 185.17 €
261	Titres de participation	2 600.00 €	650.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De donner autorisation à Monsieur le Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes de la section d'investissement avant l'adoption du Budget de l'exercice 2025 :

Vote : 14 voix pour

Achat de bacs en inox avec couvercles pour la cantine - demande de subvention au Conseil départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi Egalim du 30 octobre 2018 a fixé à la restauration collective publique et privée l'échéance du 1er janvier 2025 pour supprimer l'utilisation de contenants en plastique pour la cuisson, la réchauffe et le service des repas.

Il faut donc acheter pour la cantine :

- 45 plats en inox 1/2 (entre 8 et 12 portions) ainsi que 45 couvercles correspondant.
- 15 bacs en inox 1/6 (portions individuelles) ainsi que 15 couvercles correspondant.

3 propositions nous ont été faites :

- Henri Julien, pour un montant de 939.00€ HT soit 1 126.80€ TTC
- JMJ pour un montant de 2504.40€ HT soit 3 005.28€ TTC
- Quiétalis pour un montant de 888.36€ HT soit 1066.03€ TTC

Il est proposé de retenir le devis de Quiétalis et de leur commander aussi l'échelle permettant de ranger et faire sécher les plats en inox pour un montant de 474.41€ HT soit 569.29€ TTC

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de 45 plats en inox 1/2 (entre 8 et 12 portions) ainsi que 45 couvercles correspondant ainsi que 15 bacs en inox 1/6 (portions individuelles) ainsi que 15 couvercles correspondant à l'entreprise Quiétalis pour un montant de 888.36€ HT soit 1 066.03€ TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de l'échelle permettant de ranger et faire sécher les plats en inox pour un montant de 474.41€ HT soit 569.29€ TTC auprès de l'entreprise Quiétalis.
- De demander une subvention au Conseil départemental pour l'achat des bacs inox avec couvercles ainsi que pour l'achat de l'échelle.

Vote : 14 voix pour

Autorisation de recrutement de contractuels pour remplacement et besoin occasionnel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il l'avait autorisé par délibération du 29/01/2024 à recruter des vacataires pour faire face au surcroît de travail dans différents domaines à certaines périodes de l'année ou lors d'absences prolongées du personnel titulaire.

Il propose de reconduire le recrutement de vacataires pour un besoin occasionnel ou saisonnier pour l'année 2025. La rémunération serait fixée sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique, administratif, du patrimoine ou d'animation.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique, administratif, du patrimoine ou d'animation pour un besoin occasionnel ou saisonnier pour l'année 2025.
- décide d'ouvrir les crédits sur le compte 6413 du budget 2025.

Vote : 14 voix pour

La séance est levée à 21 h 15

Signature



Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille

